

Séance de l'Assemblée de la Polynésie française

14 mai 2020

Allocution du président Edouard Fritch

Madame la présidente,

Madame et messieurs les parlementaires,

Mesdames et messieurs les représentants,

J'ai tenu à vous adresser quelques mots avant que nous passions à l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour de votre séance après avoir lu certaines interventions dans la presse concernant les mesures à prendre pour apporter des solutions à la crise que nous traversons. Il me semble qu'avant de se répandre dans les médias, la moindre des précautions est d'avoir les bonnes données.

Aussi, je vais vous apporter quelques éclaircissements nécessaires sur l'action du gouvernement pour aborder l'après confinement, en précisant toutefois que nous aurions aimé avoir le soutien des parlementaires ou encore du représentant au CESE qui sont si prompts à nous critiquer ou à avancer des solutions lumineuses, mais dont nous n'avons pas perçu les actions concrètes auprès des instances nationales pour défendre les intérêts des Polynésiens. Comme les commentateurs sur Facebook, c'est le règne des « *Ya qu'a, faut qu'on* ».

La crise sanitaire liée au covid-19 que traverse la Polynésie française a entraîné l'arrêt brutal des activités économiques du Pays, suite à la mise en œuvre des mesures de restrictions des déplacements et de rassemblement en Polynésie française, à compter du 21 mars 2020.

Le Gouvernement a très rapidement présenté un collectif budgétaire à votre Assemblée, qui l'a adopté à l'unanimité moins deux abstentions le 26 mars 2020. Ce collectif a permis de financer les mesures d'urgence en matière sanitaire et le plan de sauvegarde économique.

Par courrier du 20 mars 2020, soit la veille de l'entrée en vigueur des mesures de confinements de la population, je transmettais à Monsieur le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, une première estimation des besoins financiers du pays à hauteur de 36 milliards de F CFP. Cette demande de dotation budgétaire était destinée à financer notamment un revenu minimum de solidarité pour les salariés et les patentés sur une période de 3 mois, des dépenses de santé publique et des dispositifs sociaux, ainsi que des mesures d'accompagnement des entreprises. Je rappelle que ces estimations ont été faites dès le début de la période de crise sanitaire, et basée sur l'hypothèse d'une épidémie d'envergure et durable.

Le 10 avril 2020, une nouvelle évaluation financière des besoins financiers du pays était transmise à Monsieur le Ministre de l'action et des finances publiques, Gérald DARMANIN, à hauteur de 27,4 milliards de F CFP.

Les efforts financiers consentis par le gouvernement consistaient à ajuster l'enveloppe des aides à l'emploi à la situation des demandes exprimées par les entreprises d'une part, et à rétablir les budgets obligatoires au sens de la réglementation financière. Je parle là du fonds intercommunal de péréquation destiné aux communes ou encore de l'enveloppe de rémunération des personnels de l'administration et les budgets de fonctionnement des entités publiques réduits de 15% par rapport aux crédits, inscrits au budget primitif 2020.

Lors de la conférence téléphonique du 28 avril 2020 que j'ai tenue avec le Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, je lui ai annoncé que les besoins financiers globaux de l'économie polynésienne étaient estimés à 120 milliards de F CFP. Outre les besoins exprimés par courrier du 10 avril dernier, j'ai souhaité rajouter des demandes de soutiens supplémentaires pour :

- le comblement du déficit du RSPF liés à la réduction de la CST et aux pertes estimées d'emplois du fait de la crise ;
- le financement des dispositifs CSE, DIESE et DESETI qui seront mis en œuvre après la levée des mesures de confinement ;
- les pertes estimées d'Air Tahiti et Air Tahiti Nui ;
- le comblement de la baisse estimée des cotisations de la CPS.

En accord avec le chef de l'Etat, nous avons mis en place avec Monsieur le Haut-commissaire de la République, un comité des finances Etat/Pays pour évaluer en détail les mesures préconisées par le pays lors de la conférence téléphonique susvisée. En outre, le Président MACRON n'était alors pas opposé à la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour couvrir partiellement les besoins urgents du pays, dans l'attente de la contractualisation d'un prêt via l'AFD par exemple.

Ce comité s'est réuni une première fois le 5 mai dernier pour évoquer les pistes de réflexion et fixer un calendrier et une méthode de travail. Les propositions du gouvernement ont été transmises en fin de semaine dernière et une seconde réunion de ce comité s'est tenu hier, le 13 mai, pour examiner ces propositions. Celles-ci ont été transmises à Bercy pour examen et nous attendons désormais le retour du Ministre de l'action et des comptes publics sur nos demandes.

Toutefois, suite à nos propositions initiales, j'ai souhaité confirmer par courrier du 6 mai dernier à Monsieur le Ministre de l'action et des comptes publics que, pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise économique au fenua, les besoins financiers du Pays s'élèveraient à 27,42 milliards de F CFP et ceux de la CPS à 23,86 milliards de F CFP. Globalement, la demande polynésienne s'établirait donc à 51,28 milliards de F CFP ou 429,8 millions d'€.

Comme vous pouvez le constater, le pays n'est pas resté les bras croisés comme certains semblent le penser. Ceux-là même qui nous donnent des conseils sans même remplir leur rôle de représentants de la Polynésie à Paris pour appuyer nos demandes.

Les discussions prennent un peu de temps car nous sommes face à une situation inédite, qui nécessite la mobilisation de ressources financières extrêmement importantes. Je veux préciser que le pays n'a encore jamais sollicité un prêt à hauteur de 27,42 milliards, et qui pourrait être augmenté à 51,28 milliards, si les conditions de l'organisme prêteur exige une contractualisation du prêt de la CPS via le pays.

A titre de comparaison, il faut savoir que le pays a emprunté en moyenne un peu moins de 7 milliards par an ces dernières années. Ainsi, la contractualisation d'un prêt de 51 milliards correspondrait à 7 années d'emprunt annuel du pays.

Cette situation interroge sur la capacité du pays à mobiliser des emprunts pour financer ses investissements sur les 7 prochaines années et sur la nature des conditions de prêts que les bailleurs exigeront de la part du pays.

Enfin, un prêt AFD d'un montant de 51 milliards, au taux de 1,8% avant négociation, remboursable sur 20 ans, reviendrait à environ 60 milliards à la Polynésie, soit 3 milliards par an.

Dans le cas d'un emprunt obligataire à hauteur de 60 milliards, avec un taux avant négociation de 2,5%, remboursable sur 7 ans, qui est le délai maximum de remboursement pour ce type de prêt, le coût pour le pays est estimé à 70 milliards au terme du contrat, soit 10 milliards par an. Par ailleurs la contractualisation de ce type de prêt relevant des marchés, il faut compter environ 6 à 8 mois pour signer le contrat de prêt.

Je l'ai dit et répété, je ne suis pas favorable à un emprunt pour financer du fonctionnement et je pense que les chefs d'entreprises responsables avec lesquels j'ai partagé encore mardi lors de la réunion tripartite ont parfaitement adhéré à cette conception.

Autant nous emprunterons pour du fonctionnement, moins nous aurons pour relancer la machine économique par la commande publique. C'est en tout cas la conception de notre gouvernement qui, lui, ne confond pas réserves et trésorerie. Je sais bien qu'il y a des gens qui ont passé leur période de confinement dans leur bulle à éplucher les budgets passés du Pays pour y trouver un matelas financier, mais ils ont à mon sens de sérieuses lacunes en comptabilité publique.

Je le dis clairement, le pays n'a pas un compte d'épargne avec 30, 40 ou 60 milliards. Faire croire le contraire à la population c'est, au mieux de l'incompétence, au pire un mensonge démagogique.

Donc, ce que je veux vous dire, c'est que le gouvernement agit au mieux des intérêts des Polynésiens, dans le dialogue avec l'Etat, sans esbrouffe, sans sorties tonitruantes dans la presse.

Tout le monde a bien compris que derrière les déclarations grandiloquentes de ces derniers jours, il y avait des intérêts de politique politicienne bien éloignés des intérêts des Polynésiens et de l'avenir économique de notre Pays.

ELECTIONS MUNICIPALES

Certains seraient-ils déjà en campagne électorale pour des élections plus lointaines ?

Cela m'amène à vous parler du deuxième tour des municipales. Vous le savez tous, j'ai réuni la semaine dernière tous les présidents des groupes parlementaires pour évoquer cette question.

La loi d'urgence du 23 mars a prévu que le second tour des élections en Polynésie française est reporté au plus tard au mois de juin et qu'un décret de convocation devra être pris au plus tard le mercredi 27 mai 2020 si la situation sanitaire permet la tenue des opérations électorales.

Bien que cette loi n'ait prévu que la consultation du Président de la Polynésie française et du comité de scientifiques, j'ai jugé préférable d'associer les maires et les représentants des groupes à ce choix. Le SPC avait proposé le 14 juin, le gouvernement a proposé le 21 juin pour que nous ayons le temps de mener campagne dans des délais raisonnables.

J'ai bien entendu les réticences des présidents des groupes de l'opposition, ainsi que celle de notre sénateur qui a estimé qu'il s'agissait « *d'une faute tragique* » d'organiser ces élections au mois de juin. Si nous avons émis le vœu d'organiser ces élections au mois de juin, c'est bien parce que serons sortis du confinement avant la fin de ce mois de mai.

Je le dis également pour ceux qui ont écrit au Premier ministre pour lui demander un report au mois de septembre ou octobre alors même que le Premier ministre a saisi hier le conseil scientifique pour lui demander un rapport sur l'organisation du second tour au niveau national pour ce mois de juin.

Le président de LR, Christian Jacob a lui-même estimé que « *si on est capable d'ouvrir les écoles, les collèges, les lycées, les commerces, je ne vois pas au nom de quoi le deuxième tour ne pourrait pas se tenir en juin* ». Même son de cloche du côté des socialistes ainsi que de France Urbaine qui représente les grandes villes qui estime qu'il « *n'y a pas de raison que la vie démocratique soit empêchée de fonctionner au moment où le pays entame son déconfinement* ». Nous sommes dans cette logique et je crois qu'elle a toute son importance à un moment où la politique politicienne revient au galop sur le devant de la scène.

Je n'ai pas besoin de faire la démonstration que la situation en Polynésie est plus confortable que celle de la métropole et que de toutes façons, si scrutin il doit y avoir, toutes les conditions de sécurité sanitaires seront prises comme au premier tour.

Donc nous attendons sereinement la décision du Premier ministre à qui il revient de publier le décret d'organisation du second tour des élections en Polynésie française.

Voilà, Madame la Présidente, mesdames et messieurs les représentants les quelques éclairages que je souhaitais apporter sur la situation financière liée à la crise du Covid mais également sur les échéances démocratiques sur lesquelles nous avons été consultés.